



Règlement de la consultation (RC)

« Location d'une exposition de culture scientifique sur le thème du numérique »

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Pouvoir adjudicateur

Science Action Normandie, association loi 1901
Dont le siège est basé à l'Atrium, 115 boulevard de l'Europe 76100 Rouen
Président : Jean-Charles Quirion
Directeur : Jean-François Passegué

1.2 Objet du marché

Location d'une exposition de culture scientifique sur le thème du numérique, pour 21 mois, de février 2026 à octobre 2027 et d'une surface de 400 à 500 m².

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

À titre indicatif, il est prévu que la présente consultation se déroule de la manière suivante :

- Le marché est passé avec publicité.
- Les offres sont analysées par Science Action Normandie.
- Le conseil d'administration de Science Action Normandie attribue le marché.
- Le marché est notifié au prestataire retenu.

Publication du marché	07 mai 2024
Date limite de réception des candidatures	14 juin 2024 – 17h
Notification	24 juin 2024

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Durée du marché – Délais d'exécution

Les prestations débiteront à compter de la notification du marché.

Le titulaire du marché devra avoir :

- exécuté les prestations dans le respect des délais d'exécution prévus à l'article 4 du CCP ;
- et facturé les prestations au plus tard le 31 décembre 2027.

3.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est de 30 jours à compter de la date limite fixée à l'article 9 du présent règlement pour la réception des offres.

3.3. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées par le budget de Science Action Normandie.
Le mode de paiement est par virement bancaire.

Les factures devront être obligatoirement adressées à :
Science Action Normandie, L'Atrium, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen

3.4. Confidentialité

Toutes les informations fournies dans le cadre de cet appel d'offres sont confidentielles et ne doivent être utilisées que dans le but de soumettre une proposition.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE).
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP).
- Le présent Règlement de Consultation (RC).
- La déclaration sur l'honneur.
- La lettre de candidature.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Science Action Normandie se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation ou d'annuler cet appel d'offres à tout moment. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6 : MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Le présent marché pourra faire l'objet de marchés complémentaires.

ARTICLE 7 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Le défaut de production des pièces dans les conditions énoncées dans le présent règlement entraînera l'élimination de la candidature.

Toutefois, une demande complémentaire pourra être faite par le représentant de Science Action Normandie.

L'offre doit comprendre :

- L'Acte d'Engagement (AE) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Le présent Règlement de la Consultation (RC) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- La déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée.
- Un ou plusieurs devis ;
- Une présentation qualitative de l'exposition et une description du matériel (quantité des modules, technologie...);
- Le cahier technique de l'exposition ;
- La lettre de candidature complétée ;
- Un (ou plusieurs) certificat délivré par l'administration fiscale ou par les organismes de la sécurité sociale qui prouvent le respect des obligations fiscales et sociales.

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement des candidatures s'effectuera au vu des garanties et références professionnelles des candidats.

L'offre sera appréciée au vu des critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Pertinence et attractivité du thème	40 %
Forme innovante de médiation	20 %
Superficie	20 %
Prix	20 %

Les offres seront classées.

En cas d'égalité des notes finales, le critère du prix sera prépondérant pour départager les candidats.

Science Action Normandie se réserve le droit de ne pas attribuer le marché si aucune soumission ne répond aux critères requis.

ARTICLE 9 : MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : contact@scienceaction.asso.fr

Et en copie à : if.passegue@scienceaction.asso.fr et m.petovari@scienceaction.asso.fr

Les propositions doivent être remises **au plus tard le 14 juin 2024 à 17h.**

Les dossiers qui parviendraient au-delà de la date et l'heure limite, ainsi que ceux parvenus par papier ne seront pas retenus pour étude.

ARTICLE 10 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats pourront contacter Science Action Normandie :

Mathilde Petovari

m.petovari@scienceaction.asso.fr

contact@scienceaction.asso.fr

02 35 89 42 27

www.atrionnormandie.fr

Fait à Rouen, le

En deux exemplaires

Pour Science Action Normandie
Le Président

Pour le titulaire du Marché
Lu et approuvé